

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 du mois de décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Joyeuse, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Brigitte PANTOUSTIER, Maire.

Etaient présents : AUZAS Vincent, BLANCHON Andrée, BELLOY Marc, CHAMONTIN Loïc, CHASTAGNIER Geneviève, DAILLY Geneviève, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, FREGIERE Alexandre , LACOUR Gladie, MAISONNEUVE Béatrice, MOYERSON Christian, NICOLAS Marie, PANTOUSTIER Brigitte, PLANET Olivier, REYNOUARD Clément, ROUSTANG Yves.

Absents excusés: DOLE Monique, MORIN Stéphanie , HOURS Roland.

A été élu secrétaire : NICOLAS Marie

Pouvoirs

DOLE Monique à DAILLY Geneviève.

HOURS Roland à LACOUR Gladie.

MORIN Stéphanie à FREGIERE Alexandre.

Secrétaire de séance NICOLAS Marie.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une décision modificative au budget communal. Ce point est rajouté à l'ordre du jour avec 3 voix CONTRE (M AUZAS, Mme MAISONNEUVE, M MOYERSON), 4 ABSTENTION (Mme DOLE, Mme DAILLY, M DEYDIER BASTIDE, M ROUSTANG), 12 POUR.

Le Conseil municipal prend acte du procès-verbal de la séance précédente. Madame le Maire fait lecture des remarques de Mme MAISONNEUVE. Aucune modification ne sera portée au procès-verbal.

M MOYERSON prend la parole sans y être invité. Il explique que les débats ne sont pas apaisés au sein du conseil municipal puisque que revient encore à l'ordre du jour la délibération sur le maintien ou non du premier adjoint dans ses fonctions. Il souhaiterait qu'au minima une délégation revienne à M DEYDIER BASTIDE et demande à Madame le Maire de réfléchir à cette possibilité. Madame le Maire répond que la mise à l'ordre du jour de cette délibération est faite dans le respect des lois et suite à l'annulation des délibérations par le tribunal administratif, elle est obligée de le remettre à l'ordre du jour. Quant à remettre une délégation à M DEYDIER BASTIDE, il n'en est pas question pour sa part, au vu des raisons qui l'ont amenée à prendre cette décision.

Suite à ce débat M AUZAS, M REYNOUARD, M MOYERSON, Mme MAISONNEUVE , Mme DAILLY, M DEYDIER BASTIDE, M ROUSTANG se lèvent et partent du conseil.

Le Conseil municipal ne réunissant plus le quorum, la séance est levée à 20 heures.

